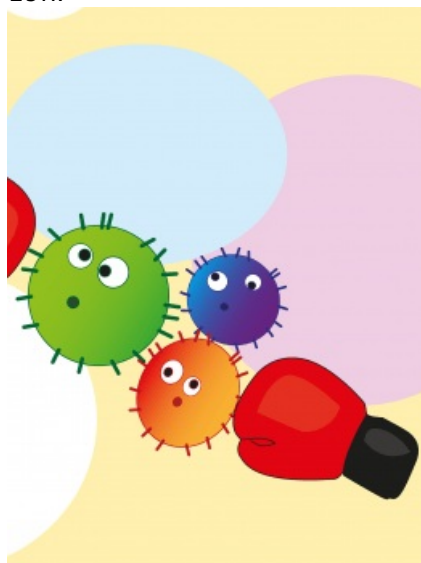


## **Séance de vaccinations gratuites du 24 avril 2024.**

La santé pour tous

Mercredi 24 avril 2024 à 16h00

Le Centre Municipal de Santé organise des séances de vaccinations gratuites sur rendez-vous, de 16h à 19h.



### **Qui est concerné ?**

Toutes les personnes **âgées de plus de 6 ans** – avant cet âge, les vaccinations sont assurées par la PMI

### **De quelles vaccinations s'agit-il ?**

Les vaccinations assurées sont celles prévues par le calendrier vaccinal officiel, à savoir : les vaccins contre la méningite, le tétanos, les oreillons, la rubéole, l'hépatite B et la polio. Au besoin peuvent également être effectués les vaccins contre la diphtérie, la rougeole, la coqueluche, la typhoïde, et l'hépatite A.

Depuis peu, nous disposons également du vaccin contre le papillomavirus humain.

### **Comment faire pour se faire vacciner ?**

Tous les créneaux de rendez-vous sont réservables sur la [page Doctolib du CMS](#).

Les mineurs (moins de 18 ans) doivent venir accompagnés d'un adulte ayant l'autorité parentale. Si on en possède un, **se munir de son carnet de santé ou de vaccinations**. Dans le cas contraire, on repartira avec ce document.

## **Centre municipal de Santé (CMS)**

6 rue du Docteur Ténine  
94250 Gentilly  
France

[01 47 40 58 59](tel:0147405859)  
[cmsdirection@ville-gentilly.fr](mailto:cmsdirection@ville-gentilly.fr)

Horaires : Du lundi au vendredi : 8h30-19h30  
Samedi : 8h30-12h

L'infirmierie du Centre municipal de santé (CMS) est fermée entre 13h et 14h.

Le port du masque n'est plus obligatoire au CMS mais reste fortement recommandé.